



Bulletin d'informations AWAD (Athlètes ayant un handicap)

DANS LA FOULÉE DU CHAMPIONNAT DU MONDE 2014 TENU À BRÊME EN ALLEMAGNE EN NOVEMBRE DERNIER, KARATÉ CANADA CONTINUERA D'ALLER DE L'AVANT AVEC LA DEVISE « LE KARATÉ POUR TOUS » AU CHAMPIONNAT CANADIEN 2015 QUI SE DÉROULERA À RICHMOND EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

CETTE ANNÉE, KARATÉ CANADA ORGANISERA UN ÉVÉNEMENT DE COMPÉTITION-DÉMONSTRATION À LAQUELLE TOUS LES ATHLÈTES ADMISSIBLES POURRONT PARTICIPER.

Exigences

- ÊTRE MEMBRE EN RÈGLE DE SON ASSOCIATION PROVINCIALE OU TERRITORIALE DE KARATÉ.
- TOUS LES ATHLÈTES PARTICIPANTS DOIVENT ÉGALEMENT ÊTRE CITOYENS CANADIENS OU RÉSIDENTS PERMANENTS. LES ATHLÈTES PARTICIPANTS DOIVENT APPORTER UNE PREUVE DE CITOYENNETÉ (PASSEPORT CANADIEN VALIDE OU ACTE DE NAISSANCE) OU DE STATUT DE RÉSIDENT PERMANENT (CARTE DE RÉSIDENT PERMANENT) ET DEVRONT PRÉSENTER UNE TELLE PREUVE SUR DEMANDE.
- PRÉSENTER UNE ATTESTATION D'INVALIDITÉ SIGNÉE PAR LE MÉDECIN.

Catégories

- DÉFICIENCES INTELLECTUELLES – ATHLÈTES PRÉSENTANT UN QI INFÉRIEUR À 69, ATTEINTS D'UN TROUBLE HYPERKINÉTIQUE SÉVÈRE, DU SYNDROME DE DOWN, SOUFFRANT DE LA PARALYSIE CÉRÉBRALE, ATTEINTS DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES, ETC.
 - HOMMES JUNIORS (12-17 ANS)
 - FEMMES JUNIORS (12-17 ANS)
 - HOMMES SENIORS
 - FEMMES SENIORS
- DÉFICIENCES PHYSIQUES OU VISUELLES – ATHLÈTES AYANT UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE : UTILISATEURS DE FAUTEUIL ROULANT, ATHLÈTES AMPUTÉS, SOUFFRANT DE LA PARALYSIE CÉRÉBRALE*, ATTEINTS DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES*, ETC. *NE PRÉSENTANT PAS DE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE, ET ATHLÈTES AYANT UNE DÉFICIENCE VISUELLE : ATTEINTS DE CÉCITÉ, MALVOYANTS.
 - HOMMES JUNIORS (12-17 ANS)

- FEMMES JUNIORS (12-17 ANS)
- HOMMES SENIORS
- FEMMES SENIORS

Inscription

- PRÉSENTER LA DEMANDE D'INSCRIPTION AU COMITÉ AWAD. SVP ENVOYER LES INFORMATIONS REQUISES PAR COURRIEL À L'ATTENTION DE M. JOSHUA DRURY (PRÉSIDENT DU COMITÉ AWAD), À : JDRURY@ROGERS.COM DÈS QUE POSSIBLE, ET D'ICI LE 12 JANVIER 2015 AU PLUS TARD. MERCI.
- LE COMITÉ AWAD SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER DAVANTAGE DE RENSEIGNEMENTS RELATIVEMENT À L'ATHLÈTE.

Kata

- KATA ACCEPTABLE: KATA AUTHENTIFIÉ PAR LA FMK, UNE FORME RÉDUITE/ ABRÉGÉE D'UN KATA AUTHENTIFIÉ PAR LA FMK, OU UN KATA TEL QU'ADOPTÉ ET TRANSFORMÉ EN VERTU DU STYLE DU CONCURRENT (HA) PEUT ÊTRE DÉMONTRÉ.

Système de pointage

- 5-7 ARBITRES JUGENT LES KATAS EN DEUX CATÉGORIES SPÉCIFIQUES, SELON LE SYSTÈME DE POINTS :
- CRITÈRES:
 - L'ÉVALUATION TECHNIQUE AVEC LA COMPRÉHENSION DE LA CATÉGORIE DES LIMITATIONS DES CONCURRENTS
 - L'ÉVALUATION ATHLÉTIQUE AVEC LA COMPRÉHENSION DE LA CATÉGORIE DES LIMITATIONS DES CONCURRENTS
 - LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET LA COMPRÉHENSION DU KATA EFFECTUÉ
- LE CALCUL DU POINTAGE:
 - LE POINTAGE LE PLUS ÉLEVÉ ET LE PLUS BAS NE COMPTENT PAS
 - EN CAS D'ÉGALITÉ, POINTAGE LE PLUS ÉLEVÉ ET LE PLUS BAS SERONT AJOUTÉS POUR DÉTERMINER LE GAGNANT